



**“Enjeux stratégiques et nouveaux sanctuaires du terrorisme”
Marrakech, 10 – 11 février 2017**

Recommandations

1. Engager aussi bien au niveau national que régional des plans visant à réduire sensiblement le phénomène du chômage des jeunes considéré comme l’un des principaux facteurs de la prolifération du phénomène terroriste en Afrique.
2. Dans ce même cadre, la communauté internationale se doit de s’impliquer davantage afin d’aider les Etats du continent à faire face efficacement à ce phénomène.
3. Renforcer la coopération entre les Etats et les populations dans le sens d’une meilleure prise en compte de leurs besoins.
4. Développer le renseignement de proximité.
5. Mutualiser les efforts pour faire face à la montée du phénomène de piraterie maritime notamment dans le Golfe de Guinée. Les Etats concernés se doivent d’accélérer la formation de leur personnel dans ce domaine, et activer les dispositifs prévus dans les accords signés dans ce cadre.
6. Associer les communautés locales à l’intérieur de chaque pays dans la lutte contre les mouvements terroristes à travers la mise sur pied de mécanisme de veille permettant une meilleure vigilance et une immunisation face aux tentative de recrutement par ces mouvements.
7. Créer des unités spéciales des forces de sécurité capable de faire face aux actions terroristes de manière adaptée et efficace.

8. Améliorer les systèmes conceptuels et opérationnels de gestion des crises.
9. Créer et/ou renforcer les mécanismes de prévention de la radicalisation de manière adaptée aux spécificités de chaque pays et chaque région. Les Etats ayant développé une certaine expertise
10. Renforcer les mécanismes institutionnels et opérationnels aux échelons continental et régional destinés à lutter contre le financement du terrorisme.
11. Œuvrer à un meilleur contrôle des frontières interétatiques pour une maîtrise des flux migratoires. Dans ce cadre, il serait judicieux de renforcer la coordination et la coopération entre Etats en mettant en place des mécanismes communs tels que les patrouilles mixtes, des outils de surveillance de haute technicité.
12. Promouvoir la coopération inter services
13. Mettre en place des programmes intégrés de développement au niveau des frontières.
14. Œuvrer de manière collective à faire face aux risques liés à un redéploiement géographique en Afrique des mouvements terroristes notamment DAESH. Il est donc nécessaire de mener des actions concertées afin de traiter la question de l'arrivée des éléments de ces mouvements dans certaines régions en Afrique.
15. Persévérer dans la voie de la démocratisation, des institutions nationales et le renforcement de l'Etat de droit de manière à immuniser davantage les collectivités nationales contre l'instabilité et l'insécurité.
16. Réfléchir à un meilleur suivi des cas des combattants revenus dans leurs pays de manière à maîtriser la menace qu'ils représentent tout en réfléchissant aux moyens d'offrir à ceux qui ont définitivement abandonné les idées jihadistes une réintégration dans la société.
17. Renforcer la technicité des services de sécurité de manière à mieux surveiller les réseaux sociaux sur internet qui continuent de figurer comme des relais de la propagande jihadiste.
18. Prendre conscience de la nécessité d'éviter l'amalgame entre le phénomène terroristes et certaines religions ou ethnies.

19. Encourager les initiatives permettant les échanges et le dialogue entre les différentes confessions afin d'encourager la cohabitation et l'unité nationale et décrédibiliser les discours de haine et d'exclusion.
20. Encourager les initiatives visant à l'utilisation de la culture dans les programmes lutte contre le terrorisme.
21. Prendre les mesures qui s'imposent afin de mettre fin à l'essor des mouvements armés qui portent atteinte à la viabilité de l'organisation étatique en Afrique
22. Prioriser aux niveaux national et continental la question de la lutte contre le changement climatique. La prise de conscience devrait se traduire en des actions concrètes et décisives.
23. Elargir le champ juridique coercitif de la lutte contre le terrorisme de manière à criminaliser différents actes d'appoint au terrorisme.
24. Impliquer les organisations de la société civile dans les programmes de sensibilisation.

Fait à Marrakech, le 11 février 2017